



## Gargouilles et busages des fossés

### Conditions particulières

<b>1. Gargouilles</b>	
	La gargouille à établir dans la traversée du trottoir sera constituée par des tuyaux PVC de 8cm de diamètre intérieur, et ce <b>si aucun raccordement au réseau d'eau pluviale n'est possible</b> (avis des services techniques à l'appui). Elle ne devra présenter aucune saillie sur le revêtement du trottoir qui sera remis en état immédiatement après la pose de la conduite.
<b>2. Busage de fossé.</b>	
	Le busage de fossés en bordure de la propriété du pétitionnaire sera constitué par des buses en béton de ciment de classe 135B et de 30 cm de diamètre intérieur. Ces buses devront toujours être posées de manière à ne pas déformer le profil normal de la voie publique et être dotées à chaque extrémité d'une tête de sécurité en béton de diamètre identique.
	<b>Tous les ouvrages tels que caniveaux, bordures, buses, revêtements de trottoirs et de chaussées, qui seraient détruits ou détériorés à l'occasion des travaux, seront rétablis par les soins et aux frais du pétitionnaire avec des dimensions et des caractéristiques au moins équivalentes à celles des ouvrages existants.</b>